



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, Québec, J0M 1N0, le **21 mars 2023** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Benoit Proulx

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 21 mars 2023

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

3.1 Autorisation des comptes à payer au 21 mars 2023 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. **RÉSOLUTIONS**

- 4.1 Fin d'emploi d'un policier permanent
- 4.2 Nomination d'une policière permanente
- 4.3 Embauche de policiers temporaires

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 21 mars 2023



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2023-03-013

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2023-03-014

D'APPROUVER le procès-verbal du 21 février 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 21 mars 2023 totalisent un montant de 295 648,43 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 290 106,33 \$ pour la période du 22 février au 21 mars 2023;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 1 716,50 \$ pour la période du 22 février au 21 mars 2023;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2023-03-015

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 21 mars 2023 au montant de 295 648,43 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 22 février au 21 mars au montant de 290 106,33 \$;



D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 22 février au 21 mars 2023 au montant de 1 716,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 FIN D'EMPLOI D'UN POLICIER PERMANENT

ATTENDU QUE l'employé 9437500306 a commencé à travailler à la régie à titre de policier temporaire le 4 mars 2022;

ATTENDU QUE l'employé a obtenu sa permanence le 20 septembre 2022;

ATTENDU QUE l'employé est en période d'essai;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'inspecteur - Gendarmerie démontre sans conteste un comportement inacceptable dans le cadre du travail du policiers temporaires 9437500306;

ATTENDU QUE les agissements reprochés à l'employé concerné justifient la terminaison du lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2023-03-016

D'ORDONNER le congédiement de l'employé 9437500306 et ce, effectif en date du 6 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 NOMINATION D'UNE POLICIÈRE PERMANENTE

CONSIDÉRANT le poste rendu vacant suite à la terminaison d'emploi de l'employé 9437500306;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

2023-03-017

DE CONFIRMER l'embauche de la policière temporaire Graziella Berutti (matricule 383), rétroactivement en date du 7 mars 2023, à titre de policière permanente en remplacement sur la patrouille de l'employé 9437500306, sous réserve de la réussite de sa période de probation de deux mille (2 000) heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.3 EMBAUCHE DE POLICIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

2023-03-018

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes ci-après énumérées à titre d'agents temporaires :

Matricules et noms	Dates effectives
# 386 Mariève Girard	20 mars 2023
# 387 Maxime Cadieux	20 mars 2023
# 388 Laurie Chiasson	20 mars 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE SÉANCE

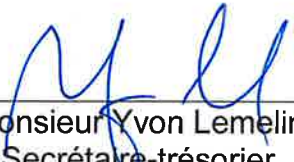
Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2023-03-019

QU'à 16h24, la séance soit levée.


Monsieur Benoit Proulx
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier